

Les activités réglementées / fiche d'information

## Revendeur d'objets mobiliers d'occasion

Antiquaire-Brocanteur / Dépôt-vente /  
Récupération de métaux / Vente de véhicules d'occasion

Un revendeur d'objets mobiliers d'occasion est un professionnel, en magasin ou de manière non sédentaire, qui à titre principal ou accessoire, de façon régulière, vend ou échange des objets mobiliers usagés ou acquis auprès des personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font le commerce.

**Vous souhaitez exercer l'activité d'antiquaire, brocanteur, dépôt-vente, récupérateur de métaux, ferrailleur, revendeur de véhicules d'occasion**

L'exploitation de ces activités est subordonnée à des formalités et à des déclarations obligatoires :

### Déclarations

- Immatriculation au RCS de l'entreprise
- Demande de carte de commerçant ambulant
- Inscription au Registre des revendeurs d'objets mobiliers
- Déclaration d'existence au bureau de garantie des Douanes pour la détention, la vente, l'import et l'export de métaux précieux
- Déclaration SACEM pour la diffusion de musique
- Déclaration pour l'ouverture d'un établissement recevant du public (ERP) en cas de travaux



## Faites appel aux conseillers en formalités du CFE-Guichet unique de la CCI

Le CFE-Guichet unique est votre interlocuteur pour effectuer vos formalités et vos démarches auprès des autorités compétentes.

## Optez pour le Service + Guichet Unique

Nous vous proposons de prendre en charge les déclarations suivantes :

- Inscription au Registre des revendeurs d'objets mobiliers
- Déclaration d'existence au bureau de garantie des Douanes pour la détention, la vente, l'import et l'export de métaux précieux
- Déclaration SACEM pour la diffusion de musique
- Déclaration pour l'ouverture d'un établissement recevant du public (ERP) en cas de travaux

### Coût de la prestation Service + Guichet Unique

**120 € HT - 144 TTC**

*Le prix de cette prestation ne comprend pas les éventuels frais dus au Greffe et aux autorités compétentes.*

*Le CFE-Guichet unique vous aide à accomplir toutes vos formalités mais ne peut en aucun cas garantir la recevabilité finale du dossier. Cette recevabilité ne peut être octroyée que par les organismes destinataires.*

*Vous gardez la possibilité de réaliser seul vos formalités et démarches.*



En savoir plus sur le Guichet Unique de la CCI Rochefort et Saintonge, demandez notre plaquette.

